

Concertation publique

Mise à 2x2 voies de la RN 176

entre l'estuaire de la Rance et l'échangeur de la Chênaie

Du lundi 22 septembre au vendredi 17 octobre 2014





Seul tronçon à 2x1 voie de la RN176 en Bretagne, le segment de route qui s'étend de la rive ouest de l'estuaire de la Rance, sur la commune de Plouër-sur-Rance, à l'échangeur de la Chênaie, sur la commune de Miniac-Morvan, pourrait être mis à 2x2 voies. C'est l'objectif du projet qui est soumis à la concertation publique.

D'une longueur totale de 3,5 km, ce tronçon constitue actuellement un goulet d'étranglement sur un axe important de déplacements locaux et régionaux. Son aménagement a vocation à fluidifier et sécuriser la circulation, pour le confort quotidien des usagers de la RN176 et, plus largement, pour renforcer l'attractivité de la Bretagne Nord.

Temps d'information et de dialogue, la concertation publique doit permettre à chacun de découvrir les variantes étudiées dans leurs détails et de mesurer leurs impacts techniques, environnementaux et humains.

Au terme des échanges, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne, maître d'ouvrage, tiendra compte des avis émis pour poursuivre le projet.



UN DÉFI TECHNIQUE : LE FRANCHISSEMENT DE LA RANCE

Déjà envisagée par le passé, la mise à 2x2 voies de ce tronçon de la RN176 s'est heurtée à la question du franchissement de la Rance. Le projet aujourd'hui soumis à la concertation propose plusieurs scénarios de mise à 2x2 voies de la route au-dessus de la Rance afin d'offrir une solution globale d'aménagement, susceptible d'améliorer notablement les conditions de circulation dans ce secteur.

LES OBJECTIFS DU PROJET

> Un projet au service de la mobilité et de la sécurité

Porte d'entrée en Bretagne Nord, depuis la Normandie, ce tronçon de la RN176 occupe aujourd'hui une place centrale dans le réseau routier du secteur. Une place qui devrait encore croître, à l'avenir, sous le triple effet de la croissance démographique que connaît la Bretagne, de son attractivité touristique et de l'importance grandissante des déplacements domicile/travail.

Il apparaît clairement, dans ce contexte, qu'achever la mise à 2x2 voies de la RN176 améliorerait la mobilité, renforcerait la sécurité des usagers et l'attractivité de la Bretagne Nord.

→ 5 000

c'est le nombre de véhicules supplémentaires qui circuleront chaque jour sur la RN176 en 2035 par rapport à aujourd'hui

> Un projet respectueux de l'environnement et du cadre de vie des riverains

Sa qualité paysagère, la richesse de son milieu naturel, sa double fonction de réservoir de biodiversité et de corridor écologique font de l'estuaire de la Rance un site exceptionnel que les règlements nationaux et européens protègent. Les différentes variantes du projet de mise à 2x2 voies de la RN176, dans leurs caractéristiques d'aménagement et dans leur organisation de chantier, doivent veiller à préserver ce patrimoine dans toute sa diversité.



DES BOUCHONS RÉCURRENTS À CERTAINS MOMENTS

L'étude de congestion qui a été menée a mis en évidence des pointes de fréquentation liées aux trajets quotidiens domicile/travail, entraînant des ralentissements matin et soir, et aux flux de loisirs, provoquant des encombrements les week-ends de la période estivale. Ces bouchons risquent de se multiplier et de s'aggraver à moyen terme en période estivale.



LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS

Certains types d'habitat, en danger de disparition, sont particulièrement protégés par la réglementation européenne. C'est le cas de l'habitat prioritaire « frênaie de ravins », situé sur la rive ouest de la Rance sur la pente abrupte de part et d'autre du pont Chateaubriand. Sa préservation constitue l'un des enjeux du projet d'aménagement.

La qualité paysagère exceptionnelle de l'estuaire de la Rance a été reconnue par l'État, qui a classé les espaces les plus sauvages et inscrit le reste des versants au titre de la protection des monuments naturels et des sites. Une protection doublée par la loi Littoral, qui oblige les acteurs publics de l'urbanisme à protéger les espaces naturels remarquables proches du rivage.



LES ENJEUX EN TERMES DE QUALITÉ DES EAUX

Le projet contribuera à l'amélioration de la qualité des eaux en mettant en œuvre un dispositif de traitement des eaux qui n'existe pas actuellement.

LES VARIANTES À L'ÉTUDE

Différentes variantes d'aménagement ont été étudiées pour chacune des sections qui composent ce tronçon de la RN176.

> La franchissement de la Rance

- 1 En proposant une simple mise en conformité du pont existant à 2x1 voie, la variante 1 a très peu d'impact sur l'environnement et le cadre de vie, en revanche, elle ne répond pas aux objectifs du projet.
- 2 La variante 2, qui prévoit un élargissement à 2x2 voies du pont existant, a des incidences limitées sur l'environnement et répond bien aux objectifs du projet ; en revanche, elle est techniquement complexe à réaliser et présente d'importantes contraintes de chantier (avec de longues phases de coupure de la RN176).
- 3 Les variantes 3, qui envisagent la création d'un nouvel ouvrage au sud (variante 3a) ou au nord (variante 3b) du pont Chateaubriand, si elles répondent bien aux objectifs d'aménagement du territoire et sont peu contraignantes en phase de chantier, entraînent des impacts beaucoup plus marqués sur l'environnement (en particulier la 3b) et le cadre de vie des riverains (pour la 3a).

> La section courante

Les conditions de sécurité sur la section courante, qui ont déjà été améliorées par la pose, en 2011, de glissières dans l'axe central, se verront encore renforcées par la mise à 2x2 voies. Cependant, le doublement de la section courante perd de son intérêt s'il ne s'accompagne pas d'une augmentation de la capacité du franchissement de la Rance.

> Les solutions d'aménagement de l'échangeur avec la RD366

Parallèlement à la mise à 2x2 voies de la RN176, une réflexion est menée pour compléter le demi-échangeur avec la RD366 à la Ville-ès-Nonais. Les deux variantes proposées envisagent la création d'une bretelle d'entrée sur la RN176 en direction de Dinan, depuis la Ville-ès-Nonais, ainsi que d'une bretelle de sortie depuis la RN176, en provenance de Dinan, vers Port Saint-Jean et la Ville-ès-Nonais. Cet aménagement n'est réalisable que dans le scénario d'une mise à 2x2 voies du franchissement de la Rance (variante 2 ou 3), à défaut il accentuerait l'effet « goulet d'étranglement » actuel.



QUID DES NUISANCES SONORES ?

Toutes les variantes prévoient l'installation d'écrans acoustiques pour limiter les nuisances sonores que la mise à 2x2 pourrait entraîner, notamment au niveau du Port Saint-Jean.

La concertation préalable, un temps d'information et de dialogue

LES PRINCIPES DE LA CONCERTATION

Prévue par l'article L300-2 du Code de l'urbanisme, la concertation préalable vise à informer le public, écouter les avis de chacun et dialoguer sur les différentes variantes soumises au débat. Un temps d'échange utile pour que le maître d'ouvrage prenne la mesure des attentes des usagers et des collectivités et les intègre au projet définitif.

DES OUTILS POUR S'INFORMER

> ***Vous pouvez consulter le dossier de concertation, qui présente dans le détail les enjeux du projet et les caractéristiques de chaque variante :***

- dans les mairies de Plouër-sur-Rance, La Ville-ès-Nonais, Miniac-Morvan et Pleudihen-sur-Rance,

- sur le site Internet

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr

> ***La plaquette de présentation que vous avez entre les mains est aussi disponible dans les mairies.***



Du lundi 22 septembre au vendredi 17 octobre 2014, pendant 4 semaines, nous comptons sur votre avis pour enrichir le projet de mise à 2x2 voies de la RN 176 entre la rive ouest de l'estuaire de la Rance et l'échangeur de la Chênaie.

DES RENDEZ-VOUS POUR DIALOGUER

> ***Une réunion publique se tiendra mercredi 1^{er} octobre 2014 à 18h30 à la salle des fêtes de Pleudihen-sur-Rance :***

le projet sera présenté par le maître d'ouvrage ; les participants pourront donner leur avis et poser les questions qui leur tiennent à cœur.

> ***Donner votre avis, tout au long de la concertation :***

via les registres mis à votre disposition par les mairies concernées et sur Internet à l'adresse RN176-Rance@developpement-durable.gouv.fr

> ***Une permanence des services de l'État se tiendra mercredi 8 octobre 2014 de 10h à 17h à la mairie de Pleudihen sur Rance.***

LES SUITES À DONNER À LA CONCERTATION

À l'issue de la concertation, une synthèse des avis et des observations sera réalisée et rendue publique.

La variante retenue fera ensuite l'objet de nouvelles études techniques, en vue de la déclaration d'utilité publique, procédure incontournable avant que puissent être envisagés les premiers travaux.

[RN176]

